

**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMMISSION SECURITE**  
**41<sup>ème</sup> CONGRES DE LA FNPPSF**  
**Le 25 avril 2014**  
**A HAUTEVILLE sur MER (50)**

Responsable :

METIVIER Daniel

Heraude (34)

[metivier34@gmail.com](mailto:metivier34@gmail.com)

Présents :

BOHN Jean-Claude

APP Île de Bréhat (22)

ALLIN Patrice

Amicale Plaisanciers St-Brévin (44)

TURGIS Agnès

CPAG Granville (50)

TURGIS Didier

CPAG Granville (50)

GEFFRAY Pierre

APP Kerlouan (29)

JACQUELINE Dominique

APUP Querqueville (50)

LE GUEN Loïck

APR Erquy (22)

SIQUOT Michel

CPPL Lion sur Mer & Pdt CD (14)

BAUDIER Christian

CPAG Granville (50)

**Points à l'Ordre du Jour :**

La VHF – Maintien de la veille sur le 16 : Nous préconisons d'encourager l'ensemble des navigateurs à s'équiper d'une VHF fixe ASN.

Téléphone GSM : A l'initiative de l'Agence des Fréquences, un numéro dédié pour les navigateurs sera disponible fin 2014 en remplacement du 1616 et du 112. Le 112 reste bien entendu en service dans le contexte terrestre. Nous sommes tout à fait favorables à cette reconnaissance de l'usage du GSM dans le cadre de la navigation de plaisance.

Nouvelles technologies : La commission sécurité s'engage à suivre les évolutions technologiques\* de repérage d'un homme à la mer et/ou d'un bateau en difficulté et, la transmission des données.

Élimination des engins pyrotechniques :

- les vendeurs sont tenus de les reprendre (un pour un). Nous déplorons le surcoût prohibitif de ce service.
- Nous espérons que des évolutions techniques permettront de remplacer définitivement ce type d'engins dangereux.

Modifications de la D240 : nous espérons que les deux propositions que nous avons faites ci-dessous seront retenues.

- Extincteur pour les bateaux équipés d'un moteur HB de moins de 120KW (162CV) : Nous demandons de rendre obligatoire un extincteur si présence d'un réservoir fixe.
- Bateaux sur ancre flottante : nous demandons l'obligation d'utiliser le pavillon D pour assurer la signalisation du bateau non manœuvrant.

Taxe de francisation : nous continuons de demander l'exonération de taxe de francisation ; la Commission s'insurge contre le fait que cette taxe soit actuellement reversée intégralement au Conservatoire du Littoral plutôt qu'à un/des organisme(s) ayant un rapport direct avec la sécurité et le sauvetage en mer (la SNSM, par exemple).

Bulletin météo en boucle : en expérimentation depuis 2009. La généralisation promise 2010 et 2012 n'a pas eu lieu pour des raisons financières. Nous souhaitons que très rapidement l'ensemble du littoral soit couvert.

Permis Mer (Côtier et Hauturier) :

- La Commission déplore le manque de sérieux de certains organismes de formation au permis, ce qui peut impliquer à terme des problèmes de sécurité dans l'utilisation des bateaux à moteur. .
- Limites du permis côtier : La Commission souhaite une négociation, dans le cadre du Conseil Supérieur, sur un élargissement à 12 milles des possibilités de navigation offertes par le permis côtier. Nous sommes prêts à discuter avec les autorités des conditions de mise en place de cette mesure. L'état actuel de la réglementation favorise le départ de nombreux plaisanciers sous pavillon étranger.\*\*
- Nous persistons dans notre demande d'autoriser la conduite d'un bateau à moteur par un équipier non titulaire du permis, sous la responsabilité du chef de bord.

Analyse et statistiques : La Commission demande la création et la diffusion de données statistiques officielles et fiables sur l'accidentologie en mer, en provenance de tous les acteurs.

Marque des Plongeurs : Nous réitérons notre demande auprès des fédérations de plongeurs d'améliorer la visibilité de la « marque plongeur ».

Campagne nationale sur les gilets et la VFI : Nous demandons de continuer notre collaboration avec la SNSM pour l'incitation au port permanent du VFI ou du gilet.

Partenariat SNSM : au sein de toutes les associations, faire la promotion de l'adhésion à la SNSM et, demander que les cotisations soient versées directement à la station locale.

Deux personnes de notre commission sont chargées de suivre des dossiers :

- Michel Siquot a la charge du suivi des évolutions technologiques.
- Patrice Allin fera le point sur les réglementations des autres pays de la CEE